

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Sept le 28 Juin à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jo. DANIEL, Maire.

Étaient également présents : F. Ballester, P. Cormier, M. Foidart, D. Guillaume, F. Hervé, AM Goujon, J. Grévès, G. Thiery, A. Buzaré, JJ Marteil, AM. Garangé, P. Guilbaudeau, L. Médica, L. Monnerie, D. Renouf, MF Guillemot, c. Jourdain, Z. Dano, MC Couf, MM Prévost, O. Hugué, A. Boudios, , L. Detrez, M. David, PY Le Grogneq, C. Pecchia, P. Le Dro, V. Robin Cornaud.

Absents excusés :

S. Caroff qui a donné procuration à A. Buzaré
F. Téroute « « à P. Cormier
R. Hénault « « à L. Detrez
M. Le Teuff « « à M. David

Secrétaire : Marylise Foidart

Date de la convocation : 22 Juin 2017

Date de l'affichage : 22 Juin 2017

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 33

2017_83 : Tarifs Restauration scolaire 2017/2018

Rapporteur : F. Ballester

Il est proposé, pour l'année scolaire 2017/2018, d'appliquer les tarifs suivants, en hausse approximative de 1 % par rapport à l'année 2016/2017.

		2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018
Enfants commune	Adultes	5,4	5,45	5,5	5,55
	Tranche n°1	1,06	1,07	1,07	1,08
	Tranche n°2	2,11	2,13	2,14	2,16
	Tranche n°3	3,3	3,33	3,35	3,38
	Tranche n°4	3,43	3,46	3,49	3,52
	tarif réduit des enseignants	4,11	4,23	4,28	4,33
	Enfants Hors commune	3,43	3,46	3,49	3,52
	Paniers repas	1,06	1,07	1,07	1,08

- *Rappel du quotient familial
1/12ème des revenus annuels (année N-2) + prestations familiales du mois de la demande*

QF= -----

2 + 1/2 par enfant à charge + 1/2 pour les familles de 3 enfants et plus

- Rappel des tranches

Tranche 1 : $0 \leq QF \leq 500$

Tranche 2 : $500 < QF \leq 700$

Tranche 3 : $700 < QF \leq 1480$

Tranche 4 : $QF > 1480$

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission des Sports, jeunesse, Affaires scolaires et Enfance du 08 Juin 2017

DÉCIDE pour l'année scolaire 2017/2018, d'appliquer les tarifs ci-dessus.

Adopté par 28 voix pour et 5 abstentions (L. Detrez (qui a procuration pour R. Henault), M. David (qui a procuration pour M. Le Teuff) , PY le Grogneq.

POUR EXTRAIT CONFORME,
GUIDEL, le 29 Juin 2017

Le Maire,
Jo. Daniel

